

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
Séance du 09 Juillet 2009

Objet de délibération :
Sollicitation du Syndicat Mixte des
Rives de l'Ain sur la future zone
d'activités intercommunautaire de
« Pont Rompu »

Sont présents 7 membres, convoqués le 29 juin 2009.

Sont excusés :
Messieurs BOUCHON – BERTHOLET – PROTIERE – BERTHOU – ORSET – DUSSERT et BEGUET

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte BUCOPA par le syndicat mixte des Rives de l'Ain concernant la future zone d'activités de Pont Rompu.

Celui-ci souhaite un avis écrit du syndicat mixte BUCOPA, sur la compatibilité de leur projet d'aménagement de cette zone d'activités avec le SCOT.

La Présidente rappelle que le site de Pont Rompu dans le SCOT est destiné à accueillir une zone d'activités de niveau 2, et que ce projet est inter communautaire puisqu'il est porté conjointement par les communautés de communes Bugey Vallée de l'Ain et Pont d'Ain-Priay-Varambon à travers le syndicat mixte des Rives de l'Ain.

Elle précise que le syndicat mixte des Rives de l'Ain a lancé une étude de faisabilité et une analyse environnementale de l'urbanisme (AEU) pour réaliser dans les meilleures conditions possibles ce projet.

Ces études font apparaître la pertinence de développer cette zone en incluant une partie de la zone d'extension au détriment de la partie sud est de la zone prévue dans le SCOT.

Considérant que le parti d'aménagement qui a été retenu par l'étude de faisabilité :

- reste dans l'enveloppe foncière globale prévue au SCOT,
- s'étend sur une surface quasiment identique à l'emprise initiale prévue au SCOT,
- n'empiète pas sur « la zone agricole à maîtriser » qui circonscrit strictement ce périmètre,

:

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au parti d'aménagement retenu dans l'étude de faisabilité menée par le syndicat mixte des Rives de l'Ain pour la future zone d'activités de Pont Rompu.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**